

Rapport annuel

—

2025



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Cellule judiciaire itinérante CELLIT

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Cellule judiciaire itinérante du canton de Fribourg pour l'année 2025 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Fribourg, le 19 janvier 2026

Signatures

Lorraine Vallet
Juge itinérante

Fanny Anthonioz
Greffière

Rapport sur l'activité 2025

1.1 Cellule judiciaire itinérante

1.1.1 Partie générale

1.1.1.1 Compétences

Fonction instituée lors de la révision de décembre 2014 de la loi sur la justice (art. 10a LJ), la Juge itinérante est appelée à pallier les manques temporaires de personnel en cas de surcharge ou d'absence dans les autorités judiciaires de première instance (Tribunaux d'arrondissement ou Justices de paix) notamment. Les autorités judiciaires peuvent seules déléguer des dossiers à la Cellule judiciaire itinérante (ci-après : CELLIT), tant en matière civile que pénale, selon un processus de transmission mis en place sous l'égide du Conseil de la magistrature et avec l'aval du Tribunal cantonal ; celui-ci est régulièrement adapté en fonction des besoins des Tribunaux d'arrondissement. La Juge itinérante actuellement en fonction travaille exclusivement en français.

1.1.1.2 Composition (juges, greffe et secrétariat)

1.1.1.2.1 Juges professionnelles

Équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2023	2024	2025
Vallet	Lorraine	1	1	1
Aebischer	Nadine	0.5	0	0
Total		1.5	1	1

Comme les années précédentes, la Juge itinérante Lorraine Vallet a réalisé en 2025 de très nombreuses heures supplémentaires, indispensables pour assurer le traitement de son rôle.

1.1.1.2.2 Greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.

	2023	2024	2025
Total EPT Greffiers/ères (postes permanents)	1.5	1	1
Total EPT Stagiaires juristes	0	0	0
Total EPT Collaborateur/trices administratifs (postes permanents)	1.5	1	1
Total EPT Apprenti/es collaborateur/trices administratifs	0	0	0
Total	3	2	2

Au cours de l'année 2025, Mme Fanny Anthonioz, greffière en poste à 100%, a été remplacée pendant son congé maternité par Mme Mélina Krieger, qui avait travaillé en qualité de greffière JDE pour la CELLIT en 2023. Depuis son retour de congé maternité, à la fin août 2025, Mme Fanny Anthonioz a diminué son taux d'activité à 60% et le poste de greffière à 40% a été repris par Mme Farinoush Naji. Les tâches administratives et de supervision, qui

seraient en principe assumées par une greffière-chef/un greffier-chef, sont comme les années précédentes assumées par Mme Fanny Anthonioz, à laquelle ce statut n'est toutefois pas reconnu.

Le poste de collaboratrice administrative à 100% est occupé depuis la création de la CELLIT par Mme Laurie Thoos, qui fonctionne comme greffière ad hoc lors de la plupart des audiences en matière civile et rédige les projets de décisions simples (assistances judiciaires, mises à ban, etc.).

La CELLIT a au cours de l'année 2025 bénéficié de l'appui de greffières JDE, tout d'abord Mme Amandine Eggenschwiler et Mme Farinoush Naji, chacune à un taux de 50% ; leur engagement débuté en 2024 et limité à deux périodes de six mois a pris fin au 1^{er} semestre 2025. Depuis le 7 juillet 2025, Mme Mélanie Berchier travaille en qualité de greffière JDE à 100% pour la CELLIT, son engagement est limité à deux périodes de six mois maximum.

Sans le précieux appui de ces greffières JDE, la reddition des jugements et décisions dans les dossiers traités par la CELLIT ne pourrait être assurée dans des délais respectueux des justiciables.

1.1.1.3 Locaux

Lorsqu'il n'est pas amené à se déplacer auprès d'une autorité pour siéger, le personnel de la CELLIT occupe des locaux sis à Fribourg, Rue Frédéric-Chaillet 6. Ces derniers sont exploités au maximum de leur capacité mais une partie du greffe travaille dans un environnement bruyant en open-space et sans lumière naturelle directe.

Cette année encore, la CELLIT a pu compter sur la bonne collaboration des Tribunaux d'arrondissement pour ses assignations. Cependant, la CELLIT ayant au cours de l'année 2024 déchargé essentiellement des Tribunaux d'arrondissement dotés d'une seule salle, le recours à la salle de Granges-Paccot lui est indispensable pour assurer la tenue de ses audiences dans des délais raisonnables. A cet égard, les travaux menés dans le bâtiment abritant la salle de Granges-Paccot ont amené la CELLIT à devoir déplacer de nombreuses séances qui y avaient été assignées.

1.1.2 Activité juridictionnelle

1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

1.1.2.1.1 Statistique générale 2025

Selon domaine de droit	pendantes au 01.01.	enregistrées	liquidées	pendantes au 31.12.	Pourcentage de toutes les affaires transmises
Affaires civiles	140	221	241	120	84%
Requêtes de mise à ban	6	39	26	19	10%
Affaires pénales	10	15	17	8	6%
Total	156	275	284	147	100%

Selon entité judiciaire	pendantes au 01.01.	enregistrées	liquidées	pendantes au 31.12.	Pourcentage selon entité
Tribunal de la Gruyère	34	6	28	12	9.28%
Tribunal du Lac	6	1	2	5	1.62%
Tribunal de la Broye	68	166	151	83	54.29%
Tribunal de la Glâne	39	53	65	27	21.35%
Tribunal de la Veveyse	3	4	6	1	1.62%
Tribunal de la Sarine	0	6	6	0	1.39%
Justice de paix de la Sarine	6	39	26	19	10.44%
Total	156	275	284	147	100%

Langue des affaires liquidées	2023	2024	2025
Français	480	339	284
Allemand	2	0	0

Evolution charge de travail 2020-2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dossiers attribués	279	298	505	446	305	275
Dossiers liquidés	268	304	433	482	339	284

Répartition des dossiers enregistrés selon domaine de droit 2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025
Affaires civiles	77.5%	76%	83%	80%	80%
Requêtes de mise à ban	11.4%	5%	8%	14%	14%
Affaires pénales	11.1%	19%	9%	6%	6%

En 2025, deux Tribunaux d'arrondissement ont régulièrement fait appel à la CELLIT, trois autres plus occasionnellement, principalement en lien avec des causes déjà prises en charge par la CELLIT, et la Juge itinérante a par ailleurs assumé pendant un jour complet et une matinée le traitement des urgences du Tribunal de la Sarine.

En matière civile, la très grande majorité des dossiers confiés à la CELLIT relève du droit de la famille, domaine où les dernières jurisprudences rendues induisent un temps de traitement des dossiers prolongé et la reddition, en cas d'échec de la conciliation, de jugements conséquents. En 2025, malgré un taux de conciliation élevé dans ce type de procédures et l'engagement constant de tout le personnel de la CELLIT, les délais de reddition des jugements contentieux sont demeurés élevés. Cette situation devrait perdurer en 2026, sans perspective d'amélioration.

Finalement, même si les chiffres issus des statistiques donnent à voir une diminution des dossiers confiés à la CELLIT au cours de l'année 2025 par rapport aux années précédentes, ceci s'explique par le fait que les chiffres 2024 tenaient encore compte, jusqu'à la fin août, de l'activité à 50% de la Juge itinérante Nadine Aebischer débutée en 2021. Les chiffres actuels doivent ainsi être mis en rapport avec ceux des années 2020 et antérieures, au cours desquelles une seule Juge itinérante exerçait cette fonction.

1.1.2.1.2 Affaires civiles

Dossiers civils liquidés - Evolution 2020-2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dossiers civils liquidés	248	284	365	405	314	267

Répartition des dossiers civils selon entité judiciaire	2025
Tribunal de la Gruyère	28
Tribunal du Lac	1
Tribunal de la Broye	148
Tribunal de la Glâne	52
Tribunal de la Veveyse	6
Tribunal de la Sarine	6
Justice de paix de la Sarine	26
Total	267

1.1.2.1.3 Affaires pénales

Dossiers pénaux liquidés – Evolution 2020-2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dossiers pénaux liquidés	20	20	68	77	25	17

Répartition des dossiers pénaux selon entité judiciaire	2025
Tribunal de la Gruyère	0
Tribunal du Lac	1
Tribunal de la Broye	3
Tribunal de la Glâne	13
Tribunal de la Veveyse	0
Total	17

1.1.2.1.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

Le personnel de la CELLIT entretient de très bons rapports avec l'ensemble des autorités, de même qu'avec la très grande majorité des avocats et autres intervenants.

1.1.2.1.5 Formation

La Juge itinérante a accompli les deux jours de formation introductive des magistrats de l'Etat de Fribourg et a, par l'intermédiaire du Greffe, bénéficié de la documentation de plusieurs formations auxquelles elle n'a pu assister (formation recours et appel à l'Université de Neuchâtel, journée de l'Ordre des avocats fribourgeois).

Les greffières de la CELLIT Fanny Anthonioz et Farinoush Naji ont suivi la journée de formation de l'Ordre des avocats fribourgeois le 5 décembre 2025 ainsi que, pour Mme Naji, la journée de formation de l'Université de Neuchâtel sur l'appel et le recours le 14 novembre 2025 et 20 novembre 2025 sur la gestion de la procédure.

Les greffières JDE successives ont également suivi des formations.

1.1.2.1.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

Néant